

## AVIS PUBLIC

### CONSULTATION ÉCRITE

Aux personnes intéressées par le projet de règlement suivant :

- 447-21                    *modifiant le règlement de lotissement numéro 202-02 afin de retirer l'exception permettant de réduire les lots partiellement desservis à 1000 mètres carrés*

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 27 septembre 2021, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 447-21.

Le règlement 447-21 vise à retirer l'exception permettant de réduire les lots partiellement desservis à 1000 mètres carrés.

2. Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ledit règlement est soumis à la population pour consultation.
3. Conformément au décret ministériel 433-2021, l'assemblée de consultation publique prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* peut être remplacée par une consultation publique écrite d'une durée minimale de 15 jours.

Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ce règlement jusqu'au **25 octobre 2021** de la manière suivante:

- Par la poste au 204, rue Principale, Saint-Urbain-Premier (Québec) J0S 1Y0
- Par courriel à l'adresse : [dq.sainturbainpremier@videotron.ca](mailto:dq.sainturbainpremier@videotron.ca)

4. Le règlement ci-haut mentionné peut être consulté à l'Hôtel de ville de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier situé au 204, rue Principale à Saint-Urbain-Premier durant les heures normales de bureau. Il est également disponible sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante : [saint-urbain-premier.com](http://saint-urbain-premier.com)
5. Le règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Donné à Saint-Urbain-Premier, ce 8<sup>ème</sup> jour d'octobre 2021.



Charles Whissell  
Directeur général par intérim

\*\*\*\*\*

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Charles Whissell, directeur général par intérim de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier, certifie, sous mon serment d'office, avoir affiché le présent avis aux deux endroits désignés par le Conseil municipal, le 8<sup>ème</sup> jour d'octobre 2021 entre 8h30 et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8<sup>ème</sup> jour d'octobre 2021.



Charles Whissell  
Directeur général par intérim